

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à la séance : 120

Date de la convocation et de son affichage : 7 novembre 2018

Date d'affichage du compte rendu : 21 novembre 2018

L'An deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 7 novembre 2018 par Monsieur ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRÉSENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – AUBEY Marie-Thérèse - BASTIAN Frédéric - BAUDIN Marie-Claire - BAUDIN Philippe - BERNARD Christian - BESUELLE Régine - BIHET Pierre (départ 20h15) - BOURDEL Marcel - BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian - CAUVIN Bernard - CHEMIN Sylvain (départ 18h54) - CONDETTE Christophe - CORPEL Sophie (départ 19h53) - CREN Anne - DANZIAN Monique - DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard – DESNOUES Marylène – DESPLAINS Isabelle (mandataire TIFFREAU Danièle jusqu'à son arrivée 17h41) - DUFOUR Christine - DUREL Jacqueline - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine – FONTAINE Bernard – GENTILE Catherine - GESNOUIN Marie-Claude - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine – GOSSELIN-FLEURY Geneviève - GRUNEWALD Martine - GUILLOT Marie-Annick - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc – HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Catherine – HUREL Karine (mandataire VARENNE Valérie à son départ 19h) – JAUNAIT Annick - JOLY Kristelle (départ 19h20) - JORET Marc - JUMELIN Béatrice – KERRENEUR Michel (départ 20h24) - LAGARDE Jean (départ 19h29) - LAINÉ Sylvie - LAISNEY Michel - LAMBERT-CARABIN Annie - LAUNOY Claudie - LE BARBENCHON Aline (départ 19h57) – LE MONNYER Florence - LEBONNOIS Marie-Françoise - LECLAIRE Maryvonne – LECONTE David - LEFRANC Bertrand (mandataire LEJEUNE Anne jusqu'à son arrivée à 18h16) - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph (départ 20h09) - LEJEUNE Anne - LELOY Jean-Pierre - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric – LEREVEREND Philippe - LEROUX Patrick - LETOUZÉ Thierry - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude – LOHIER Frédéric - LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCE Christophe - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel – MAILLARD Vladimira - MARIVAUX Isabelle - MARTIN Olivier – MARTIN Patrice – MERLAUD Philippe (mandataire LEGOUBEY Frédéric à son départ 19h23) - MONNIER Jean – MORIN Daniel - OLIVIER Hubert – OVIVIER Stéphane (mandataire VIGNET Hubert à son départ 18h30) - PEYPE Gaëlle (arrivée 17h48) - PIC Anna - PICHON Hugues - PICHON Jean-Pierre – POUTAS Louis - RENARD Nathalie - RENARD Nicolle (départ 20h24) – RENE Annie - REY Michel - RONSIN Chantal - ROUELLE Maurice - ROUSSEL Pascal (mandataire LECONTE David à son départ 19h30) - ROUXEL André - SIMON Sylvie - SIMONIN Philippe –SOURISSE Claudine – SPAGNOL Marc - TAUPIN Dominique (départ 20h24) - TAVARD Agnès - TESSON Patrick (mandataire SPAGNOL Marc à son départ 19h50) - THÉVENY Marianne - TIFFREAU Danièle - TISON Franck – TRAVERT Alain – VARENNE Valérie - VAYER Dominique - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS – BEURTON Sophie (mandataire BESUELLE Régine) - BLEED Corinne (mandataire LIOT Claude) - BONHOMME Serge (mandataire PEYPE Gaele) - BOURDON Cyril (mandataire BRUNET Alain) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire GRUNEWALD Martine) – BRANTONNE Pascal (mandataire LETOUZE Thierry) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire JORET Marc) - COLSON Christiane (mandataire POUTAS Louis) - DUPREY Catherine (mandataire TRAVERT Alain) - FEUILLY Hervé (mandataire HEBERT Karine) - FRANCOISE Bruno (mandataire HUBERT Jacques) – GUEGAN Fabienne (mandataire OLIVIER Hubert) - HAIRON Maryline (mandataire TISON Franck) - HAMON Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel) - HERY Sophie (mandataire LEQUILBEC Frédéric) - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire HEBERT Dominique) - LEMARINEL Nelly (mandataire LELOY Jean-Pierre) - LEPOTIER Carole - LERECULEY Daniel (mandataire LOUISET Michel) - LETERRIER Sarah (mandataire DUVAL Karine) - MARGUERITTE David (mandataire BROQUAIRE Guy) - POIZOT Emmanuel (mandataire LEREVEREND Philippe) - ROUSVOAL Camille (mandataire DANZIAN Monique) – SÉBIRE Nelly (mandataire LORIMIER Monique).

ABSENTS - BESNARD Angélique - CEDRA Thierry - CLUGERY Bruno - CUNY Daniel – FERNAGU Jean-Marie - FROMONT Yolande – GOUREMAN Paul - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUET Fabrice - JEANNE Lucile – JOZEAU-MARIGNE Muriel - LEJUEZ Nicolas – LUCAS David - ORANGE Jacques - PISMONT Geneviève - POIDEVIN Hugo - SOETAERT Pierre - SOREL Jeanne - VAULTIER Thérèse.

Madame Yveline EUDET, conformément à l'art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire

Benoît ARRIVÉ : Vous avez vu que Frédéric Bastian et moi-même avons un badge qui fait référence à la volonté d'avoir la coronarographie à Cherbourg-en-Cotentin, ce qui ne vous étonnera pas puisque nous avons déjà voté le 26 septembre une motion pour la création d'un plateau de coronarographie au Centre Hospitalier Public du Cotentin. Les badges sont disponibles et il y en a un de prévu pour chaque conseiller municipal et je vous invite à le porter le plus souvent possible.

Cela me permet de refaire avec vous un point d'étape et de vous donner quelques éléments. Notre dossier a été transmis à l'ARS et au Ministère. L'ARS va donc travailler, accompagnée de 3 experts, pour choisir le lieu d'implantation de ce plateau de coronarographie dans la Manche. Je voudrais vous dire également que le dossier porté par le CHPC est un dossier non pas politique mais technique, avec des arguments extrêmement pragmatiques et forts, je me permets de vous les rappeler brièvement.

C'est d'abord un sujet de santé publique, il est aussi question de la notion de perte de chance que je vous avais expliquée lors du conseil, on parle également dans ce dossier de l'écart significatif à la moyenne nationale de surmortalité due aux pathologies coronariennes dans la Manche, de la nécessité de réduire le temps de prise en charge des patients habitant le Cotentin, je vous rappelle également qu'une coronarographie à Cherbourg-en-Cotentin permettrait de redonner 11 % de temps au SMUR, ce qui lui permettrait d'intervenir pour d'autres pathologies graves. Il est aussi question dans notre dossier de la densité de la population dans le Cotentin, un peu plus de 180.000 habitants, de la présence sur notre territoire des principaux employeurs du département, de l'impact des surpopulations non permanentes, on rappelle que 700.000 personnes par an passent par notre territoire, avec le trafic transmanche et le trafic de la croisière et de la présence de chantiers importants qui nous amènent de nombreux travailleurs en déplacement, sachant que ces derniers sont plus enclins à devoir faire appel un jour à une structure de coronarographie. On rappelle également que Cherbourg-en-Cotentin est la seule ville française de plus de 80.000 habitants qui ne dispose pas d'un plateau technique.

Au-delà de la remise du badge, je voulais vous faire ce point d'étape, vous dire aussi que nous avons fait voter plusieurs motions dans les conseils, conseil municipal et conseil d'agglo, cette motion est en train d'être votée dans la plupart des communes qui composent l'agglomération.

L'idéal ce serait deux plateaux de coronarographie dans la Manche, l'État et l'ARS nous ont fait savoir que l'on va commencer par un. Soyons pragmatiques et efficaces et mettons ce plateau là où il va être le plus utile dans un premier temps, là où il va le plus servir la population, là où il va le plus réduire cette question de perte de chance, et c'est donc à Cherbourg-en-Cotentin qu'il faut le mettre.

Jean-Michel MAGHE : Juste pour dire que ce n'est pas effectivement un problème politique, que nous avons tout le soutien de notre députée, Madame Sonia Krimi, qui intervient au meilleur niveau pour que le plateau se situe à Cherbourg-en-Cotentin et non à Saint-Lô.

Benoît ARRIVÉ : Nous échangeons régulièrement avec la députée sur ce point, elle a d'ailleurs lancé une pétition, que j'ai moi-même signée et que je vous invite à signer, et au-delà on continue à travailler sur le fond du dossier et sur la mise en avant de nos critères et de notre argumentaire.

Mais effectivement, l'ensemble des acteurs, et je voudrais saluer l'engagement de Jean-Michel Houllégatte, notre sénateur, qui aux côtés de la députée, interpelle Paris sur cette question.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques HUBERT : En ce qui concerne la démolition des Beaux-Arts, j'aimerais savoir si le montant de la dépose globale est de 1 ou 2 millions d'euros ?

Jean-Michel MAGHE : De mémoire on se situe entre les deux. Le budget initial devait être de 1,6 million et nous devons être aux environs de 1,5 million, jardin compris et finitions comprises.

Il va y avoir dans les semaines qui viennent un nettoyage complet du « Point du Jour », de façon à le remettre en état maintenant qu'il est un peu plus en visibilité, on en profitera pour refaire l'étanchéité.

En ce qui concerne les Beaux-Arts il y a encore quelques interventions paysagères, réalisées par nos services, des plantations pour éviter des recoins difficiles et sans doute des reprises de murs.

Il y a des choses qui ne sont pas d'une esthétique parfaite et je pense que dans les semaines et les mois qui viennent il y aura une reprise ponctuelle d'un mur, peut-être quelques coups de pinceaux car il y a des grafs. On a rempli 99,9 % du contrat, maintenant il s'agit de redonner un peu d'élégance à cette zone. Elle est totalement engazonnée, la 1^{ère} coupe de gazon a eu lieu.

Benoît ARRIVÉ : *Dès que nous serons certains que la pelouse est stabilisée nous pourrons enlever les barrières pour rendre l'espace à la population, comme nous nous y étions engagés, le temps de pouvoir présenter un projet sur ce foncier devenu disponible.*

1 – INFORMATION – DRHEAM CUP – PRÉSENTATION

Benoît ARRIVÉ : *Vous avez vu que la Route du Rhum est très animée et un certain nombre de ces bateaux sont passés à Cherbourg-en-Cotentin dans le cadre de la DRHEAM CUP qui était une épreuve qualificative, ceux qui étaient déjà qualifiés sont venus tester leur bateau.*

Projection du film DRHEAM CUP 2018.

Pendant la DRHEAM CUP les services ont réalisé plusieurs vidéos, certaines avaient pour vocation de présenter la course et celle-là c'est le film bilan.

Je voudrais remercier toutes celles et ceux qui nous ont aidés à préparer ce magnifique évènement, Michel Louiset, tous nos fonctionnaires qui se sont mobilisés, les partenaires associatifs et tous les bénévoles.

C'était la deuxième édition de la DRHEAM CUP et nous avons pris le pari de recréer un évènement important autour du nautisme. Nous avons comme objectifs la valorisation de notre plan d'eau, de nos infrastructures portuaires et la mise en avant de nos entreprises qui travaillent sur le secteur nautique. Certaines sont parmi les leader de leur marché, vous connaissez les belles entreprises sur le port Chantereyne et dans le Cotentin nous avons des fleurons comme FACNOR ou SPARCRAFT à Saint Vaast la Hougue, qui sont parmi les meilleures dans leur domaine d'activité.

Le bilan est plutôt extrêmement positif, nous avons « coché » tous les objectifs que nous nous étions fixés.

- Plus de 60.000 personnes avec un pic de fréquentation les vendredi et samedi. Ce qui a beaucoup plu c'est le retour des bateaux en cœur de ville, c'était un pari osé qui a demandé une certaine installation technique, mais ce village dans la ville, autour des bassins et autour de la passerelle a extrêmement plu.*
- Le succès des animations nautiques : 773 personnes ont embarqué, 80 baptêmes de plongée par jour et tout cela était gratuit. Nous avons pu rencontrer un certain nombre d'habitants qui embarquaient pour la 1^{ère} fois ici, en ville.*
- 665 enfants sont passés sur les activités ludiques avec un thème autour de l'Australie.*
- Le succès du Tendance Live malgré un problème de son : 10.000 personnes. Un bel évènement qui a fait venir des gens de Caen, de Saint Lô, de toute la Normandie.*
- Une bonne coopération avec nos partenaires institutionnels, non seulement les financeurs (le Département, l'Agglomération, la Région) mais aussi la Marine Nationale.*
- De bons retours des hôtels et des entreprises de nautisme : un certain nombre d'entreprises ont pu nouer des relations commerciales avec les skippers et leurs équipes. Certaines de nos entreprises ont préparé des bateaux pour la Route du Rhum suite à la DRHEAM CUP. En termes de valorisation de nos entreprises l'objectif est atteint.*
- L'inauguration et la remise de prix étaient une réussite.*
- Le village a été jugé extrêmement qualitatif par le villagiste mais aussi par l'ensemble des commerçants qui y ont passé quelques jours.*

Pour les pistes d'amélioration je laisse la parole à Michel Louiset.

Michel LOUISET : Les pistes d'amélioration, car bien évidemment il y en a. Tout d'abord réduire l'impact sur les services, nous avons eu une grosse mobilisation des services, que ce soit le service manifestations, la direction de la communication et de l'évènementiel, la sécurité, le service du Port...., beaucoup de renforts en personnel ont été nécessaires. Il n'y a pas eu de problèmes d'organisation, mais des problèmes de mobilisation. Nous avons été obligés de déplacer les congés, tout c'est très bien passé et nos relations avec le personnel ont été excellentes, mais il va falloir s'organiser pour une plus grande implication des organisateurs.

Retravailler la convention avec l'organisateur pour inclure un certain nombre de choses, en particulier les assurances, le bateau de comité de course, la gestion des bénévoles nautiques. Globalement ce sont les services du Port qui ont organisé le comité de course, pas seuls, le Yacht Club et l'ensemble des clubs ayant trait à la mer ont été mobilisés. J'ai remercié le club Cherbourg Natation Plongée, lors de son assemblée générale, pour le temps qu'ils ont passé sur l'eau, jour et nuit, à attendre les skippers pour pouvoir assurer une sécurité de l'ensemble des arrivées. Mais il va falloir améliorer, avec les organisateurs, pour éviter cette mobilisation permanente.

Lancer les marchés plus tôt, notamment pour le villagiste. Nous avons eu quelques problèmes, le lancement des marchés s'est fait dans de bonnes conditions mais nous avons eu des réponses beaucoup trop tardives sur un certain nombre de points et nous n'avons pas pu lancer la commercialisation dans les délais impartis au départ.

Revoir les coûts en termes de sécurité. On s'est rendu compte que nous avons pris beaucoup de précautions, en particulier sur le Quai de l'Entrepôt, et toutes ces précautions étaient absolument utiles autour du village (accès, sécurité, liaisons avec la passerelle), par contre nous avons peut-être un peu forcé la dose pour le Quai Alexandre III. Il va falloir essayer de limiter à l'essentiel et à l'indispensable.

Benoît ARRIVÉ : Tout à l'heure j'ai remercié nos agents, les bénévoles, les volontaires, les collectivités qui nous ont soutenus, le tissu associatif et j'ai oublié les pêcheurs, qui nous ont aussi beaucoup aidés en déplaçant leurs bateaux et en jouant le jeu un maximum, mais également les enseignants, car beaucoup de classes ont travaillé sur la DRHEAM CUP.

Globalement cela a été une très belle manifestation, malgré la problématique de la météo le dimanche, les objectifs fixés initialement ont été atteints. Je suis allé représenter la ville et l'agglomération au départ de la Route du Rhum et de nouveau la DRHEAM CUP a été citée.

Les propositions pour l'avenir : nous travaillons actuellement et nous irons au salon nautique à Paris pour finaliser un certain nombre de choses et faire un certain nombre d'annonces si les dossiers sont finalisés.

L'idée pour 2020 serait d'avoir le départ de la DRHEAM CUP à Cherbourg-en-Cotentin. Nous allons essayer de travailler, en lien avec la Fédération Française de Voile, un positionnement plus tôt dans la saison, nous aimerions que la course parte aux alentours du 15 juillet, mais cela reste à travailler dans le cadre du calendrier des compétitions.

2 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Le conseil communautaire, en séance du 27 septembre 2018, a adopté le règlement d'attribution des fonds de concours, qui ont vocation à soutenir l'investissement communal.

Suivant les dispositions du CGCT et les critères d'éligibilité des projets de la communauté d'agglomération, il est proposé de présenter les projets suivants :

- Réhabilitation du centre social la Mosaïque, commune déléguée de La Glacière,
- Réhabilitation de la salle du Plat Chemin et Imagin'Art, commune déléguée de Querqueville,
- Création du CLSH du Béquet, commune déléguée de Tourlaville,
- Création de la salle de spinning et siège social de l'ASH, commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville,
- Réhabilitation de la salle Montécot, commune déléguée de Cherbourg-Octeville,
- Travaux de sauvegarde du bâtiment Chantereyne, commune déléguée de Cherbourg-Octeville,

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur le choix des projets à déposer, accepter le règlement des fonds de concours de la CAC et en solliciter le versement.

Frédéric LEQUILBEC : Nous voterons bien évidemment pour cette délibération et on peut se féliciter du rôle que joue l'agglomération dans le financement des projets municipaux, c'est un des intérêts de la création de l'agglomération.

Une question qui découle de cette délibération de presque 1 million d'euros d'engagements qui étaient pour le moment assurés par la ville, à ce stade qu'avez-vous prévu de faire de ce million d'euros « libérés » sur les crédits déjà engagés ? S'agira-t-il de diminuer un peu l'endettement ? De financer d'autres projets ? Ou bien d'autres hypothèses ?

Benoît ARRIVÉ : Tout d'abord cette délibération sollicite l'autorisation d'interroger l'agglomération. Vous savez aussi que le Président de l'agglomération a souhaité mettre en place une commission qui aura à se prononcer sur l'ensemble des dossiers présentés pour savoir comment utiliser ces 2,5 millions d'euros d'enveloppe annuelle. Nous attendrons d'avoir passé cette étape, lorsque l'agglomération se sera positionnée on verra combien on a obtenu et après cela reviendra dans le budget général.

Mais pour répondre à votre question, sur un certain nombre de dossiers il se peut que nous ayons des dépassements, soit liés à des problèmes techniques, soit parce que des coûts de travaux se trouvent augmentés. Quant à votre question sur la dette, Cherbourg-en-Cotentin est extrêmement peu endettée, donc il y a peu de choses à faire, nous sommes parmi les villes les moins endettées de notre strate de population.

Nous sommes plutôt enclins à pouvoir conforter les projets d'investissement de la ville de Cherbourg-en-Cotentin grâce à l'apport de l'agglomération.

Le conseil municipal adopte.

17h42 Votants : **141**

Pour : **139** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

3 – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2019 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

L'entrée en application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a modifié l'article L.3132-26 du code du Travail en permettant au Maire d'accorder une autorisation d'emploi des salariés dans le commerce de détail le dimanche, dans la limite de 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant. Par ailleurs, ce même article prévoit la déduction des jours fériés travaillés dans la liste des dimanches du maire, dans la limite de 3 par an.

Le conseil municipal est donc invité à formuler un avis sur l'ouverture dominicale dans les commerces de détail avec emploi des salariés aux dates suivantes :

Pour l'ensemble des branches d'activités, hors concessions automobiles :

- dimanche 13 janvier 2019 (1^{er} dimanche des soldes d'hiver)
- dimanche 26 mai 2019 (double escale croisières)
- dimanche 1^{er} décembre 2019 (Black Friday),
- les dimanches 15 et 22 décembre 2019 (fêtes de fin d'année)

Pour les concessions automobiles et l'ensemble de la branche y afférent :

- dimanche 20 janvier 2019
- dimanche 17 mars 2019
- dimanche 16 juin 2019
- dimanche 13 octobre 2019

Le conseil municipal émet un avis favorable.

17h45 Votants : **141**

Pour : **127** Contre : **8** Abstentions : **6** NPPV : **0**

4 – RAPPORT ANNUEL RELATIF À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO DE CHERBOURG

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport du délégataire pour l'exercice 2016/2017, étant précisé que ce rapport a été présenté à la CCSPL du 1^{er} octobre 2018.

Le conseil municipal prend acte.

5 – CITÉ DE LA MER – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2017

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

L'année 2017 représente la 11^{ème} année de la délégation de service public confiée à la SEML « La Cité de la Mer ». Le contrat a été conclu pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2007 puis prolongé d'un an jusque juillet 2018. En juin dernier le contrat a été renouvelé avec la SEML la Cité de la Mer pour une durée de cinq ans.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2017 conformément à l'article L.1411-13 du CGCT, étant précisé que ce rapport a été présenté à la CCSPL du 1^{er} octobre 2018.

Le conseil municipal prend acte.

***Benoît ARRIVÉ** : Des travaux à la Cité de la Mer sont en cours, au pavillon des expositions permanentes. Vous avez probablement vu que les travaux sur le verre de la Cité de la Mer se poursuivaient. Après la toiture nous attaquons les aspects latéraux de ces verrières, un premier côté a déjà été fait et je sais qu'un certain nombre d'entre vous a salué la qualité de ce qui a été fait et surtout la mise en lumière que cela apporte à la Grande Halle. C'est vraiment extrêmement beau. Lorsque les travaux seront terminés nous aurons rendu à la Grande Halle son visuel historique, c'est une bonne chose pour le patrimoine.*

6 – CRÉATION D'UN CONSEIL DE CRÈCHE AU MULTI-ACCUEIL LES P'TITS LOUPS

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Afin d'impliquer davantage les familles dans le fonctionnement du multi-accueil « Les P'tits Loups » situé sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville et de favoriser leur expression en sollicitant leur avis, il est préconisé de créer un conseil de crèche à compter du 1^{er} janvier 2019.

La composition du conseil de crèche pourrait être la suivante :

Représentants de la collectivité :

- l'élue chargée de la Petite Enfance de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville,
- la directrice Petite Enfance, Enfance, Grands Projets ou la cheffe de département Petite Enfance de Cherbourg-Octeville,
- la directrice du multi-accueil Les P'tits Loups

Représentants des parents : 3 parents élus pour une durée de deux ans consécutifs à condition d'avoir toujours un enfant inscrit au multi-accueil Les P'tits Loups.

Représentants du personnel : 2 agents sur la base du volontariat.

Le conseil de crèche se réunit au moins 2 fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire sur l'initiative de la présidence du conseil.

Le conseil municipal est invité à décider de créer un conseil de crèche au multi-accueil Les P'tits Loups à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal adopte.

17h51 Votants : **143**

Pour : **142** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

7 – PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LES COLLÈGES CACHIN, PROVINCES, FERRONAY, BUCAILLE/CHARCOT – INTERVENTIONS MÉRIDIANNES HEBDOMADAIRES

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La feuille de route du service jeunesse de Cherbourg-Octeville continue à se décliner sur son territoire. Les 3 missions principales sont la prévention et l'insertion, la citoyenneté et l'évènementiel et l'éducation aux usages numériques.

Une des actions est menée avec les établissements scolaires sur des interventions régulières tout au long de l'année. Jusqu'alors réservées aux collèges situés en quartiers prioritaires, ces interventions ont lieu aujourd'hui sur tous les établissements de la commune déléguée, permettant ainsi d'entrer en contact avec les jeunes de tous les quartiers. Une fois par semaine, les agents interviennent sur les temps de pause méridienne.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les quatre collèges Cachin, Provinces, Le Ferronay et Bucaille/Charcot, dans le cadre des interventions méridiennes hebdomadaires menées par le service jeunesse.

Le conseil municipal adopte.

17h52 Votants : **143**

Pour : **142** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

8 – SUBVENTIONS AUX APPELS À PROJETS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLÈGES ET LYCÉES

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Afin de mener à bien les projets sportifs développés tout au long de l'année, les associations sportives des collèges et lycées de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville ont déposé des dossiers d'appels à projets afin d'obtenir un accompagnement financier de la ville.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations sportives des collèges et lycées qui en ont fait la demande, pour un montant total de 7.714 €.

Le conseil municipal adopte.

17h53 Votants : **143**

Pour : **141** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

9 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU SPORT VACANCES – ÉTÉ 2018 – MODIFICATION

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

L'action « Sports vacances » est proposée gratuitement aux enfants de 6 à 18 ans durant les petites et grandes vacances, à l'exception des vacances de Noël. Les activités sont encadrées par des éducateurs municipaux ainsi que par des associations sportives.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations participant au « Sport vacances » été 2018, à savoir : Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin (2.144 €), Cherbourg Club Aviron de Mer (160 €), l'Étrier Cherbourgeois (2.520 €), We Run Cuc (200 €), Angéleiros Do Mar (80 €), Club Gymnique Cherbourgeois (40 €), Association Sportive du Golf de Cherbourg (160 €), Club EPMM (80 €) et l'ASAM (280 €).

Cette délibération annule et remplace la délibération DEL2018_470 du 26 septembre 2018.

Le conseil municipal adopte.

17h53 Votants : **143**

Pour : **142** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

10 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE VITRINE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Par délibération n°2017_725 du 14 décembre 2017, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation de vitrines pour la période 2018-2020.

Considérant l'intérêt de cette action qui permet d'apporter une aide aux commerçants et d'améliorer le cadre de vie, le Conseil Municipal est invité à accorder les subventions suivantes :

- 567,30 € à Madame Nathalie BOUCTOT qui a effectué la rénovation de sa vitrine « SARL BOUCTOT » située 12 rue Gambetta 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 1.891 €.
- 5.000 € à Monsieur Hervé LEGOUPIL qui a effectué la rénovation de sa vitrine « BOULANGERIE D'AUTREFOIS » située 3/5 place Henri Gréville 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 26.282,38 €.
- 2.563,74 € à Madame Chloé COULANGE qui a effectué la rénovation de sa vitrine « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN » située 48 bis Boulevard Robert Schuman 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 8.545,80 €.

Le conseil municipal adopte.

17h55 Votants : **143**

Pour : **131** Contre : **1** Abstentions : **11** NPPV : **0**

11 – ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Ce rapport de la CLECT porte sur les transferts de charges liés aux compétences optionnelles validées par la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018 et des compléments et ajustements sur les transferts dans les domaines de compétences couverts par la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal est invité à adopter le rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 18 septembre 2018 par le Président de la CLECT.

Le conseil municipal adopte.

17h57 Votants : **143**

Pour : **141** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

12 – TRANSFERT DES RÉSULTATS ET CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La communauté d'agglomération du Cotentin a été créée le 1^{er} janvier 2017. Elle a pris la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018. La reprise des résultats des budgets annexes transférés à la communauté d'agglomération doit être appréhendée de manière distincte selon qu'il s'agisse de budgets sous nomenclature M14 ou M4. Les excédents et/ou déficits des budgets M4 peuvent être transférés à l'EPCI. Les opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles effectuées après la clôture des budgets annexes. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget supplémentaire 2018 en dépense d'investissement au compte 1068, l'ensemble des excédents des budgets annexes eau et assainissement ayant été affectés sur ce compte.

La clôture des deux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de Cherbourg-en-Cotentin dégage un excédent de 10.031.736,24 €. Cependant, le montant des résultats à transférer à la communauté d'agglomération doit être corrigé des restes à recouvrer constatés sur les deux budgets. Cela représente un total de 935.598,73 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la clôture des budgets annexes eau et assainissement, d'approuver le transfert des résultats budgétaires de clôture 2017 corrigés des impayés en date du 6/10/2018 et des produits rattachés à 2017 et perçus par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin en 2018, à savoir, pour le budget eau : -466.812,11 € et pour le budget assainissement : +7.012.343,67 € et d'autoriser la commune à demander à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin le remboursement de la part restante sur les recettes du budget eau 2017 perçues à tort en 2018 par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, soit 466.812,11 €.

Le conseil municipal adopte.

17h59 Votants : **143**

Pour : **143** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

13 – FINANCES COMMUNALES – TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Les créances irrécouvrables des taxes et produits correspondent aux titres émis par la collectivité, mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'irrécouvrabilité des créances peut être soit temporaire, dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive, dans le cas des créances éteintes.

Le conseil municipal est invité à approuver l'admission en non-valeur ou en créances éteintes les 21 listes couvrant les exercices de 2009 à 2018 qui concernent le budget principal, les budgets annexes du port de plaisance, des locations et prestations de service, des parkings, du camping de la Saline et à imputer les dépenses à la section de fonctionnement du budget principal à la nature 6541 pour un montant de 46.208,98 € et à la nature 6542 pour un montant de 15.242,25 €.

Le conseil municipal adopte.

18h01 Votants : **143**

Pour : **116** Contre : **0** Abstentions : **27** NPPV : **0**

14 – CONVENTION DE DETTE RÉCUPÉRABLE ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN – AVENANT N° 1

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

En juin 2018, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de dette récupérable passée entre la commune et la communauté d'agglomération. Celle-ci prévoit un mécanisme de dette récupérable, au bénéfice de la commune qui continue à supporter la charge d'échéances d'emprunts finançant des compétences transférées à la communauté d'agglomération.

Un emprunt, qui s'est terminé au cours de l'année 2017, n'a pas été répertorié dans la convention initiale et deux contrats de swaps (contrats de couverture de taux) sont également à intégrer.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable et à réaliser toute démarche liée à l'exécution de cette convention.

Le conseil municipal adopte.

18h02 Votants : **143**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

15 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE – CIMETIÈRE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

En 2011, une habitante de La Glacerie s'est vu accorder une concession funéraire pour une durée de 30 ans au cimetière de La Glacerie. En mai 2018, cette personne a demandé la résiliation de cette concession, signalant qu'elle quittait la région.

Le conseil municipal est invité à autoriser le remboursement au prorata de la période restant à courir jusqu'à la date d'échéance, soit $211 \text{ €} \times 23/30 = 161,69 \text{ €}$.

Le conseil municipal adopte.

18h03 Votants : **143**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

16 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES À LA SCOLARISATION D'ENFANTS AU CENTRE JEAN ITARD, UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DE L'IME – ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Le 5e alinéa de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 a prévu la participation financière de la commune à la scolarisation d'enfants dans une autre commune.

La scolarisation dans les établissements médico-éducatifs est assurée par des maîtres de l'Éducation Nationale (ou de l'enseignement privé, selon le choix des établissements), qui sont mis à la disposition des organismes gestionnaires d'établissements. C'est ainsi, que le centre Jean Itard accueille dans son unité d'enseignement de l'IME des enfants originaires de nombreuses autres communes.

Concernant les enfants originaires de communes extérieures, un titre de recette est transmis annuellement à chacune d'entre elles en fonction du nombre d'élèves résidant sur leur territoire.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres.

Le conseil municipal adopte.

18h04 Votants : **143**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

17 – SERVITUDES DE PASSAGES AU PROFIT D'ENEDIS SUR LE TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La société ENEDIS (anciennement ERDF) envisage l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur les communes de Cherbourg-Octeville, rue de la Chasse Verte (pose d'une canalisation souterraine), Avenue Louis Lumière (pose de 5 canalisations souterraines), rue Ernest Psichari (pose de 4 canalisations souterraines), rue du Roule (pose de 3 canalisations souterraines) et d'Equedreville-Hainneville, Hameau Bourgeois (pose d'une canalisation souterraine).

A cet effet, la société ENEDIS sollicite la collectivité pour lui permettre de réaliser sur les parcelles concernées les travaux nécessaires. Une convention de servitude devra être régularisée entre la société ENEDIS et la commune pour autoriser la constitution de ces droits réels.

Le conseil municipal est invité à autoriser la création de servitudes de passage sur les communes déléguées concernées, accorder cette servitude sans indemnité et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, puis l'acte authentique.

Le conseil municipal adopte.

18h05 Votants : **143**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

18 – VENTE ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 35 RUE INGÉNIEUR CACHIN – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'un ensemble immobilier situé au n°35 de la rue Ingénieur Cachin, sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville. Il s'agit d'un ensemble anciennement à usage industriel, aujourd'hui désaffecté, en très mauvais état, l'immeuble ayant été vandalisé (toutes les fenêtres sont cassées, les sanitaires détruits...).

La parcelle sur laquelle cet immeuble est édifié est d'une superficie totale de 1.187 m², située en zone UA du PLU mais soumise à diverses contraintes urbanistiques du fait de sa situation en zone bleue foncée du PPRM.

Le pôle évaluation de la direction immobilière de l'État a évalué ce bien à 120.000 €.

Le vétérinaire, actuellement locataire de ses locaux professionnels à l'angle du Quai Lawton Collins et de la rue Ingénieur Cachin, est à la recherche d'une nouvelle emprise foncière pour y déménager sa clinique. Après plusieurs visites, ce monsieur a présenté une offre d'achat au prix de 140.000 € net vendeur.

Le conseil municipal est invité à approuver la vente de cet immeuble au prix de 140.000 € net vendeur, tous frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, autoriser l'acquéreur à déposer, avant régularisation de l'acte notarié, toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur cet immeuble et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente.

Frédéric LEQUILBEC : *Nous avons trois questions concernant cet exposé, une sur la méthode, une sur l'opportunité et une sur la sécurité.*

La méthode : quelle est la logique de la ville quand elle dispose d'un foncier de ce type dans l'hyper centre-ville ? Y a-t-il des appels à projets ? Une mise en publication et une publicité de disponibilité future d'un terrain à vendre ?

L'opportunité : en hyper centre-ville, sur un foncier de cette superficie, qui est très rare sur Cherbourg, n'y avait-il pas intérêt à densifier de l'habitat ?

La sécurité : Si le projet de vente va au bout avec le propriétaire futur, la ville s'est-elle assurée de prendre toutes les dispositions de sécurité, au regard des risques potentiels de cette structure (pollution des sols,...) ? Est-ce que la ville se prémunira bien de tous les recours possibles pour qu'il ne lui revienne pas en charge des travaux sur des aléas qui ne seraient pas identifiés aujourd'hui ?

Voilà les 3 questions avant que le Cercle du Cotentin ne se positionne sur son vote.

Jean-Marie LINCHENEAU : *Concernant la première question : cela fait plus de 4 ou 5 ans que ces bâtiments sont à vendre, nous travaillons avec des agences immobilières et il n'y a eu aucune demande de visite.*

Sur le second point, ces locaux sont enclavés derrière la clinique vétérinaire et le collège. Leur intérêt stratégique du point de vue de l'habitat est limité, d'ailleurs aucun promoteur n'a candidaté. Ce qui est certain c'est que le vétérinaire est intéressé et cela permettra à ce cabinet de rester au même endroit.

En ce qui concerne le troisième point, nous ne pouvons pas vendre sans qu'une analyse des risques soit réalisée, à la charge du vendeur. Après, il est évident qu'il y aura un chantier de désamiantage qui sera à la charge de l'acquéreur, et qui devra être contrôlé par l'inspection du travail.

Frédéric LEQUILBEC : *Merci pour ces explications, nous voterons donc « pour ».*

Benoît ARRIVÉ : *Avec la création de Cherbourg-en-Cotentin, nous essayons d'avoir une gestion pragmatique de notre patrimoine. Nous essayons de démolir ce qui doit l'être, de réhabiliter ce qui peut l'être et de vendre ce que l'on peut vendre, suivant l'enjeu. C'était le cas sur cet immeuble, nous avons reçu le professionnel, il cherchait des locaux pas trop loin de l'hyper centre-ville, à proximité de son activité actuelle et je suis assez satisfait que l'on ait pu trouver un accord qui va lui permettre de continuer à développer son activité au service de sa clientèle.*

Sébastien FAGNEN : *Monsieur Lequilbec a souligné, à juste titre, la question foncière. La collectivité dispose d'un Programme d'Actions Foncières qui lui permet d'établir une stratégie à moyen et long terme sur les éventuelles acquisitions réalisées auprès de propriétaires privés. Ce terrain ne présentait pas de caractère particulièrement stratégique, mais surtout des contraintes. Néanmoins, il est nécessaire de rappeler que nous n'opérons pas dans un contexte particulièrement tendu sur les emprises foncières dans ce secteur. Nous en avons déjà un certain nombre, dont nous n'avons pas la jouissance de la propriété certes, mais le quai Lawton Collins fait déjà l'objet d'une étude de programmation urbaine. Il y a encore des possibilités foncières sur le quartier, si elles avaient été plus rares nous aurions considéré de manière différente cette emprise. Il est également nécessaire de conserver dans ce quartier une activité déjà existante.*

Le conseil municipal adopte.

18h16 Votants : **143**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

19 – VENTE PARTIE DE TERRAIN SITUÉ RUE LA MARE À CANARDS – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'une parcelle cadastrée section 203 AL n°57 située rue la Mare à Canards sur la commune déléguée de La Glacerie. Cette parcelle est contiguë à une propriété privée et le propriétaire riverain souhaite acquérir une partie de ladite parcelle, pour une superficie d'environ 215 m².

La suppression d'une bande de terrain au nord-ouest, pour 215 m² environ, ne modifierait ni la nature de l'espace vert ni son utilisation actuelle, cette petite emprise, désaffectée, est inaccessible depuis plusieurs années.

Le pôle évaluation de la direction immobilière de l'État a fixé la valeur vénale de cette partie à 60 €/m², assorti d'une marge de plus ou moins 10 %. L'acquéreur a fait une proposition d'achat au prix de 66 €/m². S'agissant d'une emprise d'environ 215 m² le prix total net vendeur constituerait une recette d'environ 14.190 €.

Le conseil municipal est invité à acter formellement le déclassement d'une partie de la parcelle, pour 215 m² environ, approuver la vente de cette bande de terrain au prix net vendeur de 66 €/m², autoriser l'acquéreur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur cet immeuble et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente.

Le conseil municipal adopte.

18h17 Votants : **143**

Pour : **138** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

20 – ACQUISITION AUPRÈS DES CONSORTS LEVASLOT – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Les consorts Levaslot sont actuellement propriétaires d'une parcelle de terrain située sur la commune déléguée de La Glacerie. Cette bande de terrain se présente sous la forme d'un chemin piétonnier faisant la liaison entre les Rouges Terres et le début de l'Echovallée de Crèvecœur. Son acquisition faciliterait donc l'accès à l'Echovallée et à son environnement naturel, favorisant ainsi son attractivité.

Les consorts Levaslot sont favorables à la vente de cette parcelle au prix net vendeur de 2 €/m². S'agissant d'une superficie de 138 m², le prix total net vendeur s'élève à la somme de 276 €.

Le conseil municipal est invité à autoriser l'acquisition au prix de 2 €/m², soit 276 €, de la parcelle située lieudit Crèvecœur et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique d'acquisition.

Le conseil municipal adopte.

18h19 Votants : **143**

Pour : **140** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

21 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AU GÎTE DE LA MANUFACTURE – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU 01/07/2016 AU 30/06/2017

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

En décembre 2014, le conseil municipal de La Glacerie avait retenu la candidature de Madame Laurence TAJA pour la gestion et l'exploitation du gîte de la Manufacture implanté au village de la Verrerie ; en février 2015 la commune avait donc délégué la gestion à l'intéressée.

Le mode de gestion adopté est un contrat de régie intéressée. Ce dernier prévoit une rémunération fixe basée sur un taux de 20 % des résultats d'exploitation au profit de la collectivité. La commune n'est pas associée à la gestion quotidienne que le délégataire assure seul à ses risques et périls. Il se rémunère sur les usagers du service délégué.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel 2016/2017, étant précisé que ce rapport a été présenté à la commission consultative des services publics locaux du 1^{er} octobre 2018.

Le conseil municipal prend acte.

22 – VENTE ANCIEN PRESBYTÈRE – RUE DU VAL AVRIL ET RUE DU PRESBYTÈRE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'un ancien presbytère avec jardin, situé rue du Val Avril, sur la commune déléguée de Querqueville. La parcelle, à usage de jardin, était précédemment utilisée par le département Éducation/Enfance/Jeunesse et Sports, mais les services ont cessé son utilisation. En mars 2018, le conseil municipal a acté le déclassement de cette parcelle.

Le pôle évaluation de la direction immobilière de l'État a évalué l'ancien presbytère à 187.000 € et le terrain à 64.000 €. Valeur globale des deux biens : 226.000 €.

Après une dizaine de visites, une offre d'achat a été présentée au prix de 200.000 €.

Le conseil municipal est invité à approuver la vente de cet ensemble immobilier au prix de 200.000 € net vendeur, tous frais d'acte de négociation étant à la charge de l'acquéreur, autoriser les acheteurs à déposer, dès avant régularisation de l'acte notarié, toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur cet immeuble et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente.

Le conseil municipal adopte.

18h24 Votants : **143**

Pour : **143** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

23 – ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF D'AIDES AU RAVALEMENT DE FAÇADES À L'ENSEMBLE DES ZONES UA DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET DU SECTEUR DE L'AVENUE DE PARIS

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

***Benoît ARRIVÉ** : Je voudrais vous dire quelques mots sur cette délibération qui est la réponse à un engagement que j'avais pris lors de la création de Cherbourg-en-Cotentin. C'est un dispositif qui existait uniquement sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville et que nous allons étendre, à l'ensemble des zones concernées, pour toutes les communes déléguées. C'est aussi une question d'augmentation de l'offre de service public et d'équité. Je suis très heureux que cette délibération vous soit présentée et je voudrais remercier Jean-Marie Lincheneau et les services qui ont fait un vrai travail d'expertise pour proposer le meilleur dispositif possible, qui sera donc désormais utilisable par l'ensemble de nos habitants des zones concernées.*

A compter du 1^{er} septembre 2015, la commune déléguée de Cherbourg-Octeville s'est dotée d'un dispositif d'aides au ravalement de façades, visibles de la voie publique, sous forme de subvention. Ce dispositif couvre l'ensemble des zones UA du territoire de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville. L'avenue de Paris est rattachée à ce périmètre du fait de sa position d'entrée de ville.

Ce règlement est applicable sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans la suite logique du dispositif existant, il est proposé d'étendre le périmètre à l'ensemble des zones UA de Cherbourg-en-Cotentin. Au total, ce sont 9 zones UA concernées : Querqueville, Hainneville, Equeurdreville, la Bucaille-centre ancien, Octeville bourg, le Val de Saire, la Verrerie, Turlaville et le Becquet. Le périmètre continue d'inclure l'avenue de Paris du fait de sa position en entrée de ville, débouchant sur le quartier des Bassins reconfiguré.

Des aides sont possibles, à savoir : l'aide aux travaux, l'aide complémentaire et l'aide exceptionnelle. Elles sont calculées sur la base du montant Hors Taxes des travaux éligibles. Ce montant est plafonné à 10.000 € pour une petite façade (1 à 3 fenêtres par étage) et 15.000 € pour une grande façade. Le montant total des 3 aides ne peut être supérieur à 50 % du montant HT plafonné des travaux éligibles.

Le conseil municipal est invité à adopter le nouveau périmètre et le nouveau règlement d'attribution du dispositif d'aides au ravalement de façades, applicable au 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal adopte.

18h28 Votants : **143**

Pour : **139** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

24 – PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN) DE LA RÉGION DE CHERBOURG – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Marie LINCHEAU

A l'initiative de l'État, le Plan de Prévention des Risques d'Inondations des bassins versants de la Divette et du Trottebec et des cours d'eau de l'agglomération de Cherbourg a été approuvé en 2007. En décembre 2012, Monsieur le Préfet de la Manche a prescrit l'élaboration d'un nouveau Plan de Prévention des Risques Naturels pour la région de Cherbourg. Ce plan concerne 18 communes et prend en considération les risques littoraux (submersion marine, érosion des sols, chocs mécaniques des vagues et les bandes de protection à l'arrière des digues), les risques d'inondation par débordement des cours d'eau des bassins versants de la Divette et du Trottebec, les risques de chutes de bloc et le réchauffement climatique.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels se substituera au Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Depuis plusieurs mois, un travail partenarial entre l'État et la commune de Cherbourg-en-Cotentin a été mené sur les études hydrauliques, sur l'élaboration des cartes d'aléas de zonage réglementaire ainsi que sur la rédaction du projet de règlement.

La prochaine étape consiste désormais au lancement de l'enquête publique. Toutefois, la commune de Cherbourg-en-Cotentin doit émettre un avis sur ce dossier qui sera présenté à l'ensemble de la population par l'État.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les réserves développées ci-après et d'inviter l'État à s'y associer :

- de tenir compte de l'importance stratégique et structurante que représente le Centre Hospitalier Louis Pasteur dans le domaine de la santé pour le Nord Cotentin en autorisant, dans les zones de projets concertés situées à sa proximité immédiate, les constructions recevant du public de type U, adaptées au risque, présentant un intérêt manifeste pour son fonctionnement par l'amélioration de la qualité et l'offre de soins ou par l'amélioration de la sécurité de ses patients fragiles.
Ces constructions devront s'opérer selon une logique globale de réduction de la vulnérabilité au risque de submersion marine afin d'augmenter la résilience du territoire à ce risque,
- de porter une attention particulière à la communication auprès des opérateurs de logements sur Cherbourg-en-Cotentin, qui peuvent être amenés à engager d'importants travaux d'adaptations de leurs bâtiments,
- d'émettre un avis favorable avec la prise en compte des réserves ci-dessus.

***Benoît ARRIVÉ** : C'est un dossier important, un document qui va nous permettre de continuer à développer la ville, tout en tenant compte des risques et de la vision d'avenir, de la façon la plus pragmatique possible, de travailler sur la construction de bâtiments résilients, d'informer la population des risques éventuels et de prendre un certain nombre de mesures. C'est à la fois du volontarisme pour l'avenir mais aussi l'intégration d'un certain nombre de réalités du travail de la « culture du risque » qu'il faudra de plus en plus généraliser.*

Le conseil municipal adopte.

18h35 Votants : **143**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

25 – CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN « SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE »

Rapporteur : Jean-Marie LINCHEAU

Les services communs constituent un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes tout en rationalisant leur utilisation.

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin souhaite se rapprocher de ses communes membres afin d'envisager la mise en commun d'un Service d'Information Géographique (SIG). Pour cela, il est proposé la création, à l'échelon communautaire, d'une direction commune des Systèmes d'Information Géographique dénommée « DgéoCT ».

Le service commun sera porté par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, les communes choisissant d'adhérer transféreront leurs agents (affectés au SIG) à la CA le Cotentin et mettront à disposition du service leurs ressources SIG matériel et logiciel. Ce service commun travaillera aussi bien pour le compte de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin que pour les communes adhérentes.

Le conseil municipal est invité à décider la création de ce service commun, valider la convention et autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention et de tout document afférent à la création du service commun.

Le conseil municipal adopte.

18h39 Votants : **143**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

26 – PORT DE QUERQUEVILLE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS ET USAGERS DU PORT DE QUERQUEVILLE – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Rapporteur : Jean-Michel MAGHE

***Jean-Michel MAGHE** : Le port de Querqueville a été construit à la fin du 19^{ème} siècle et n'est devenu propriété communale qu'en 2013. Il a été pendant très longtemps propriété de l'autorité militaire qui a réalisé un certain nombre de travaux et qui l'a entretenu. La commune de Querqueville est devenue propriétaire en 2013 et la commune de Cherbourg-en-Cotentin en 2016. Dès que la propriété a pu être transférée nous avons mis en place un certain nombre d'études pour développer et pour réaménager le port. L'objectif était de transformer le statut du port, qui est en zone naturelle depuis 2007, en zone UB. Nous n'avons pas pu obtenir ce classement et aujourd'hui il y a de nouveau une étude qui est en cours. Cette difficulté à obtenir le déclassement explique un certain nombre de « points durs » avec l'association qui souhaite la réalisation d'un certain nombre de travaux. La commune de Cherbourg-en-Cotentin, après toutes ces études, a mis un budget de 500.000 €, que vous avez voté en 2017 et 2018, mais aujourd'hui aucun des travaux n'ont pu être menés.*

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activité 2017, étant précisé que ce rapport a été présenté à la commission consultative des services publics locaux du 1^{er} octobre 2018.

***Michel LOUISET** : Nous avons beaucoup travaillé depuis 2 ans, nous avons lancé une étude sur cet endroit qui est certainement l'un des plus pittoresques et l'un des plus agréables de Cherbourg-en-Cotentin, avec son fort, son port, sa vue sur la rade, ses liaisons piétonnes, la liaison avec la plage de Querqueville, la liaison avec son bourg. Il fallait mener une réflexion pour faire en sorte de pouvoir faire quelque chose dans cet espace, qui est classé en zone naturelle au PLU et faire en sorte aussi de pouvoir valoriser cet espace qui a été un peu délaissé par la Marine Nationale. Les espaces qui servent à l'association actuellement pour stocker les bateaux, les vendre et les entretenir ne sont pas aménagés de manière acceptable. Quand on carène des bateaux dans une zone naturelle sans aucun dispositif pour récupérer les eaux de carénage, on peut se poser un certain nombre de questions. C'est sur quoi nous avons travaillé avant d'engager les travaux. Il était bien évident qu'il fallait que nous ayons un schéma d'ensemble, ce que nous avons fait, en pleine concertation avec le comité de pilotage qui a été mis sur pied, qui comprend les élus du conseil municipal délégué de Querqueville, les présidents d'associations, quelques responsables d'associations et la Marine Nationale.*

Le projet a été validé par le bureau municipal et lorsque nous vous en ferons la présentation vous verrez que c'est un projet qui va donner une qualité d'aménagement urbanistique et touristique à l'ensemble du secteur. La 1^{ère} tranche de travaux de 500.000 € sera de nouveau inscrite au budget 2019.

Une réunion va se tenir, avec les usagers du port de Querqueville, pour définir les priorités, puisque le chiffrage qui a été élaboré par le bureau d'études porte l'investissement à 6 ou 7 millions d'euros, c'est un programme qui va s'étaler dans le temps.

Jean-Michel MAGHE : *Les études qui sont en cours ont repris les études que nous avons faites préalablement. Je suis tout à fait satisfait de voir que, après 20 ans, depuis 1995 quand nous avons acquis les premiers mètres carrés, l'ensemble nous amène quasiment à 7 à 8 hectares de zone verte disponible pour des aménagements touristiques, et la propriété de 100 % du littoral. Peu de territoires littoraux peuvent s'enorgueillir d'avoir 100 % du littoral disponible et accessible.*

Benoît ARRIVÉ : *C'est aussi ça la force de Cherbourg-en-Cotentin, c'est de travailler sur un projet global, sur la valorisation de ce littoral, de ce trait de côte. Nous avons donc aujourd'hui la volonté, progressivement, d'aménager l'ensemble de notre littoral et de travailler ainsi sur l'aspect maritime et l'aspect touristique de notre ville.*

La volonté est bien d'aménager le littoral de Querqueville jusqu'à Collignon. On vous présentera un projet global. Sur Querqueville il faudra injecter entre 6 et 7 millions. Ensuite vous avez l'aménagement de la Saline qui a été fait sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville la place des Finales a été faite il y a quelques mois pour 500.000 € et nous allons continuer à travailler sur la mise en lumière et la valorisation du port Chantereyne que l'on ne voit pas assez, il faut travailler sur la création des liens avec l'hyper centre-ville. Si on continue, on arrive sur Turlaville, on a lancé une étude d'aménagement progressive de Collignon. Il y a une volonté stratégique d'aménagement global.

Le conseil municipal prend acte.

27 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Annick GODEFROY

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, etc), un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 7 agents contractuels et à signer les contrats correspondants en fonction des besoins des effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an.

Le conseil municipal adopte.

18h52 Votants : **143**

Pour : **106** Contre : **0** Abstentions : **37** NPPV : **0**

28 – RÉGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Annick GODEFROY

Le régime indemnitaire applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale est une transposition du régime indemnitaire des fonctionnaires d'État, transposition établie en vertu du principe de parité entre fonctions publiques.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter cette délibération ayant pour objet la mise en application du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les cadres d'emplois des médecins territoriaux.

Le conseil municipal adopte.

18h53 Votants : **143**

Pour : **122** Contre : **0** Abstentions : **21** NPPV : **0**

29 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Annick GODEFROY

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Les modifications sont les suivantes :

- création d'un poste de chargé de projet action cœur de ville
- création d'un poste de cadre de santé
- recrutement de 18 agents recenseurs pour assurer les opérations de recensement 2019.

Le conseil municipal est invité à adopter ces modifications applicables au 1^{er} décembre 2018.

Le conseil municipal adopte.

18h54 Votants : **143**

Pour : **103** Contre : **0** Abstentions : **40** NPPV : **0**

30 – CONTRAT DE CONCESSION RÉSEAU DE CHALEUR DES PROVINCES – PROVINCES-ÉNERGIE – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2016/2017

Rapporteur : Arnaud CATHERINE

La chaufferie bois et le réseau de transport et de distribution de chaleur et d'eau chaude du quartier des Provinces sont gérés en délégation de service public par la ville de Cherbourg-en-Cotentin. La concession a été déléguée à la société Provinces Énergie, filiale d'Idex Énergie, pour une durée de 20 ans à compter de 2009.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel pour l'année 2016/2017, étant précisé que ce rapport a été présenté à la commission consultative des services publics locaux le 1^{er} octobre 2018.

Benoît ARRIVÉ : *J'en profite pour remercier Arnaud Catherine pour le travail qui est le sien et l'expertise sur ces questions de réseau de chaleur. Nous présenterons, dans les mois qui viennent, un investissement important, une stratégie globale pour continuer à améliorer l'existant et surtout apporter un service aux habitants avec le prix le plus bas possible. Il y a 1,300 million de travaux pour continuer à moderniser ce réseau de chaleur des Provinces.*

Alain BRUNET : *Je voudrais faire remarquer que l'utilisation du bois pour le chauffage n'est pas forcément une bonne source d'énergie pour l'environnement. En effet, la combustion génère, outre de la vapeur d'eau, du monoxyde d'azote, du dioxyde d'azote, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des particules. La combustion peut également émettre des hydrocarbures gazeux, des vapeurs, des particules organiques, des impuretés telles que les métaux, les oxydes de soufre et autres particules. De nombreuses particules sont grosses et se déposent rapidement, notamment les cendres, mais les particules inférieures au micron restent longtemps suspendues dans l'air.*

Arnaud CATHERINE : *Tout système de production de chaleur a une empreinte environnementale. Donc effectivement, la biomasse qui produit de la chaleur a également une empreinte environnementale. Mais il faut quand même savoir que le cycle du bois permet l'empreinte environnementale la plus faible qui existe aujourd'hui. Vous savez que le bois absorbe durant toute sa vie du CO² et le relâche soit lorsqu'il se décompose soit lorsqu'il brûle.*

Alain BRUNET : *Les océans aussi absorbent le CO², mais l'eau devient plus acide.*

Arnaud CATHERINE : *C'est pour cela qu'il y a un réseau de chaleur à base d'eau de mer sur Cherbourg-en-Cotentin.*

Le conseil municipal prend acte.

31 – CONTRATS DE CONCESSION ENEDIS – APPROBATION DES COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2017

Rapporteur : Arnaud CATHERINE

Enedis, concessionnaire, exploite le réseau de distribution électrique moyenne et basse tension sur le territoire. Cinq contrats de concession de distribution publique d'électricité sont en vigueur en 2016 : communes d'Équeurdreville-Hainneville, Querqueville et La Glacerie pour une durée de 20 ans, commune de Cherbourg-Octeville pour une durée de 14 ans et commune de Turlaville pour une durée de 25 ans.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des indicateurs généraux et de qualité du service Enedis, et des rapports d'activité, étant précisé que ces rapports ont été présentés à la commission consultative des services publics locaux du 1^{er} octobre 2018.

***Arnaud CATHERINE** : Je voudrais dire, pour les deux délibérations ENEDIS et GRDF, que je partage un certain nombre de remarques faites lors de la présentation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, et même lors de certains conseils communaux, à savoir qu'aujourd'hui nous présentons le contrat de concession alors que les représentants d'ENEDIS ou de GRDF ne sont pas présents. J'ajouterais que ce n'est pas la première fois que ces contrats sont présentés et que la remarque n'avait jamais été faite.*

Ce que l'on compte faire, à partir de l'année prochaine, c'est d'inviter GRDF et ENEDIS à la CCSPL pour répondre aux questions, parfois extrêmement techniques et auxquelles nous n'avons pas forcément de réponses.

***Richard DELESTRE** : Merci Monsieur Catherine de faire un petit compte rendu de ce qui s'est passé au conseil communal d'Équeurdreville-Hainneville et de déplorer que quelqu'un qui est responsable d'une concession ne vienne pas, d'autant que nous sommes dans l'année du renouvellement. Il y a également eu des remarques en réunion de quartier sur le mauvais entretien des supports, à mon avis il serait bien de répondre aux usagers et de prendre en compte leurs remarques, surtout que cela compromet la sécurité des passants.*

Je me suis abstenu à Équeurdreville-Hainneville car les revendications du personnel sur la mauvaise qualité d'exercice qu'ils ont du service public est cohérente avec des exigences que la collectivité pourrait avoir.

***Arnaud CATHERINE** : Actuellement nous travaillons et nous négocions avec ENEDIS. Nous avons bien conscience des remarques qui ont été faites lors des réunions de quartier, notamment rue Mignot. Les enjeux de sécurité nous les portons à connaissance, soyez en sûrs. Aujourd'hui vous aurez bien compris que l'essentiel de la négociation porte sur la durée du contrat de concession, qui est souhaitée à 20 ans pour la collectivité et à 30 ans pour ENEDIS.*

Le conseil municipal prend acte.

32 – CONTRATS DE CONCESSION GRDF – APPROBATION DES COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2017

Rapporteur : Arnaud CATHERINE

GRDF, concessionnaire, exploite le réseau de distribution de gaz sur le territoire. Cinq contrats de concession de distribution publique de gaz sont en vigueur.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des indicateurs qualité, et des comptes rendus d'activité, étant précisé que ces rapports ont été présentés à la commission consultative des services publics locaux du 1^{er} octobre 2018.

***Arnaud CATHERINE** : Je vais faire les mêmes remarques que pour ENEDIS. Je partage la nécessité d'inviter, l'année prochaine, des techniciens de GRDF afin qu'ils puissent répondre à un certain nombre de questions qui ont été posées lors de la CCSPL. Nous avons interrogé GRDF et il leur a fallu près de 3 semaines pour nous répondre et une partie des réponses apportées n'est pas satisfaisante. Nous les avons donc de nouveau interrogés. Même sur des éléments extrêmement techniques GRDF n'apporte pas toujours la réponse souhaitée.*

Le conseil municipal prend acte.

33 – PROJET DE BUS NOUVELLE GÉNÉRATION – TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D’OUVRAGE – COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN /COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION LE COTENTIN – CONVENTION

Rapporteur : Arnaud CATHERINE

***Benoît ARRIVÉ** : Je voudrais vous dire, en préambule, que sur le Bus Nouvelle Génération, vous allez voir qu’il est fortement lié au pôle d’échange multimodal, dossier piloté par la SNCF et la Région, dossier sur lequel nous essayons de mobiliser l’ensemble des acteurs pour qu’il avance un peu plus vite qu’il n’avance aujourd’hui. La dernière réunion que nous avons eue avec la Région et la SNCF nous laisse de bons espoirs sur le sujet. J’ai revu le Vice-Président GASTINNE hier à Lisieux, lors d’une réunion sur les trains normands, et je lui en ai parlé.*

Dans le cadre de la création de l’agglomération, un certain nombre de données nous ont amené progressivement à faire évoluer le projet. Il y a plusieurs semaines, j’avais tenu une conférence de presse avec Arnaud Catherine, le Vice-Président aux transports et le Président Jean-Louis Valentin, pour dire que compte tenu de la création de l’agglomération, que nous avons tant voulue, et d’un certain nombre de dossiers propres à Cherbourg-en-Cotentin, le dossier imaginé à l’époque du BHNS devait être revu pour intégrer la création de l’agglomération, qui pose de nouvelles questions, notamment le lien entre Cherbourg-en-Cotentin et la ruralité qui compose le Cotentin et d’intégrer un certain nombre de dossiers propres à Cherbourg-en-Cotentin.

Nous avons desserré le calendrier, nous avons dit très clairement la réalité du dossier, y compris le fait que le tracé n’est absolument pas définitif et n’existe pas dans ses derniers détails, que ce dossier nous souhaitons le mener en concertation, en co-construction avec les habitants et l’ensemble des acteurs de cette ville pour qu’il soit partagé. Nous avons de l’ambition pour ce projet parce que nous avons de l’ambition pour Cherbourg-en-Cotentin et qu’il n’y a pas de ville qui se modernise sans moderniser son offre de transport, sans le mettre au niveau de ce qui se fait aujourd’hui en France, dans des villes de notre taille. Cette question du transport, parce qu’elle est liée à la modernisation de la ville et à la vision globale que nous en avons, on continuera à la porter avec courage mais aussi avec pragmatisme et avec la capacité qui est la nôtre d’en faire un projet véritablement co-construit par l’ensemble des acteurs.

La communauté urbaine de Cherbourg avait, depuis de nombreuses années, poursuivi une politique d’amélioration continue de ses transports collectifs. Cette amélioration concentrée sur le service rendu atteint cependant ses limites et nécessite de modifier la structure même du réseau pour lui permettre de continuer à évoluer favorablement en franchissant un saut qualitatif.

Ainsi, le BNG répond à trois grands enjeux de performance, d’attractivité et de rééquilibrage entre les modes de déplacements.

Le projet de Pôle d’Échanges Multimodal (PEM) autour de la gare SNCF a, parmi ses objectifs majeurs, celui de favoriser l’intermodalité, en rapprochant les arrêts de bus interurbains et urbains du bâtiment voyageurs de la gare et de son parking. Le projet de PEM s’est ainsi construit autour du projet de Bus Nouvelle Génération dont il apparaît aujourd’hui indissociable. Sans le site propre lié au Bus Nouvelle Génération, les bus ne pourront pas être directement accolés au parvis piéton aménagé devant la gare, améliorant ainsi la sécurité des piétons.

Le réaménagement des axes équipés de sites propres prévoit et facilite l’aménagement de voies cyclables en parallèle et des traversées facilitées pour les piétons, permettant dès lors un rééquilibrage de la place des différents modes de transport.

Cette délibération porte sur l’autorisation de lancer la maîtrise d’œuvre puis les procédures liées au projet, et de signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage avec la Communauté d’Agglomération Le Cotentin. C’est l’association de ces deux éléments qui permettra de lancer les études d’élaboration du projet pour le rendre concret.

Le conseil municipal est invité à autoriser la poursuite du projet de Bus Nouvelle Génération sur Cherbourg-en-Cotentin et des études pour le Pôle d’Échanges Multimodal de Cherbourg, approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage relative au projet de Bus Nouvelle Génération de Cherbourg-en-Cotentin entre la Communauté d’Agglomération Le Cotentin et la commune de Cherbourg-en-Cotentin et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l’application de la délibération.

***Benoît ARRIVÉ** : Merci Monsieur Catherine pour cette présentation claire, complète et pédagogique, qui a aussi le mérite de rétablir un certain nombre de vérités sur ce projet et qui vient tordre le cou à certaines fausses rumeurs.*

Quelques éléments en complément : ce qui est demandé ce soir (sachant que cette délibération a été largement adoptée à l'agglomération) c'est de nous autoriser à poursuivre la réflexion et les travaux sur ce projet de Bus Nouvelle Génération, d'autoriser la poursuite avec la SNCF et la Région des études et de la réflexion, sachant que là aussi c'est un sujet essentiel mais également compliqué, du pôle multimodal, et surtout l'essentiel ce soir c'est d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du BNG de Cherbourg-en-Cotentin vers la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

Je voudrais revenir sur les objectifs recherchés de modernisation de Cherbourg-en-Cotentin par la modernisation de l'offre de transport, d'autres villes l'ont fait, d'autres villes continuent à avancer sur ces questions. Les objectifs sont : la performance, la fiabilité, la régularité, l'augmentation du nombre des passagers et surtout l'augmentation du service apporté à la population.

Je voulais vous dire qu'en ce moment nous avons beaucoup de débats avec les habitants pour co-construire un certain nombre de politiques et lors de ces rencontres on nous parle à chaque fois du transport. Ça a été le cas pour le nouveau produit jeunesse où 2.000 jeunes nous ont répondu et nous avons eu beaucoup de questions sur cette modernisation nécessaire de l'offre de transport sur notre ville. Ça a été le cas aussi dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux et c'est également le cas dans le cadre de la construction du Projet Éducatif Social Local.

Je suis convaincu qu'ensemble, à la fois à Cherbourg-en-Cotentin et au sein de l'agglomération, ce projet peut constituer la colonne vertébrale de ce que peuvent être demain les transports innovants dans un Cotentin comme le nôtre, un Cotentin qui réunit à la fois une grande ville et beaucoup de zones plus rurales, un projet au service de nos 182.000 habitants.

J'ajouterais pour conclure, que l'agglomération travaille aussi sur d'autres sujets liés au BNG et au plan de déplacement du Cotentin. Je veux parler de la nécessaire extension de nos lignes actuelles sur Cherbourg-en-Cotentin aux villes qui font partie de l'agglomération mais qui touchent Cherbourg-en-Cotentin. Ce n'était pas possible à l'époque de la CUC, c'est aujourd'hui possible dans le cadre de la création du Cotentin. Un autre sujet, sur lequel le Vice-Président Arnaud Catherine et le Président Jean-Louis Valentin, travaillent, c'est la nécessaire création de liens entre les principales villes de notre agglomération.

Frédéric LEQUILBEC : *Nous voterons « pour » cette délibération, mais cela nécessite une explication de vote. Vous savez que nous avons manifesté des questionnements, voire des réticences, au projet BHNS et l'explication de vote est utile, tant pour les médias que pour l'ensemble des élus et surtout pour les élus ayant le « tweet » un peu trop rapide.*

Nous votons « pour » car il y a un changement total de périmètre qui permet d'envisager le transport sous un angle beaucoup plus large, avec la prise en compte de problématiques essentielles, celles de l'inter-connexion avec la ruralité qui entoure la ville de Cherbourg-en-Cotentin et cette réflexion va amener à modifier considérablement un certain nombre de paramètres de ce qui était le projet initial. Cette réévaluation du projet va permettre de revoir des aspects techniques, pratiques, ceux qui avaient provoqué la colère d'associations et nos doutes sur des modalités, des tracés, des matériels et des équipements. Elle va permettre aussi de réévaluer les coûts, ceux de l'investissement et d'évaluer très précisément les coûts de fonctionnement futurs, puisqu'au-delà des 32 millions d'euros, il faut penser à l'avenir et à ce que coûtera un futur service de transport, plus performant, qui est incontestablement nécessaire, mais dont il faut bien évaluer la charge financière future. Tout cela est positif, le périmètre de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin est vraiment le périmètre de référence aujourd'hui et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Finalement ce soir le chapitre du BHNS se ferme. C'est un chapitre qui était incomplet, car en prenant en compte tous les autres aspects autour de l'intermodalité on a une réflexion qui est plus approfondie, plus complète. C'est un chapitre qui, a priori, était mal écrit puisqu'il a généré beaucoup de questionnements, d'interrogations et de frustrations.

Collectivement nous ouvrons un nouveau chapitre, celui du BNG. Cela va au-delà du changement d'appellation, c'est une nouvelle logique qui s'impose à nous tous et dans ce cadre-là, le Cercle du Cotentin contribuera à la réflexion, au débat, de façon positive, pour que l'avenir du transport sur Cherbourg-en-Cotentin et sur l'agglomération soit plus efficient pour l'ensemble de nos concitoyens. C'est dans ce cadre-là que nous voterons « pour » cette délibération.

Benoît ARRIVÉ : *Je vous remercie de votre intervention, qui correspond à ce qui a été dit lors du vote au conseil d'agglomération. Je voulais simplement vous préciser un point, le BHNS n'était pas incomplet, il a été fait à une certaine époque, qui n'est plus l'époque d'aujourd'hui, compte tenu de la création de l'agglomération, compte tenu de la prise en compte de besoins nouveaux, y compris un certain nombre de dossiers nouveaux sur Cherbourg-en-Cotentin, des dossiers que Cherbourg-en-Cotentin a rendu possibles.*

Là où je vous rejoins c'est que l'on souhaite vraiment y mettre une part importante de dialogue, de co-construction, on ne sera peut-être pas d'accord sur tout avec l'ensemble des acteurs mais cela fait partie des choses normales lorsque l'on administre une cité. Je souhaite vraiment que sur ce dossier-là, comme sur d'autres, on échange en permanence avec les habitants, ce que l'on a commencé à faire. Il y a une vraie demande de modernisation de notre offre de transport, mais on doit aussi entendre l'ensemble des parties prenantes, notamment nos amis les commerçants qui nous interrogent sur ces questions de transport. Je crois que collectivement on a un vrai beau projet à mettre en place au service de Cherbourg-en-Cotentin et au service de l'agglomération.

Marie-Francoise LEBONNOIS : Juste une question, que veut dire le verdissement des bus ?

Arnaud CATHERINE : Il s'agit de travailler sur la motorisation des bus. Aujourd'hui nous avons lancé une étude afin de trouver l'énergie la plus propre pour faire rouler nos bus à cette nouvelle échelle, c'est important de le préciser.

Valérie VARENNE : Pour nous il manque 2 points, premièrement sur le parcours du bus, il manque le centre de santé, qui ouvrira ses portes fin 2019, je pense qu'il faudra le rajouter dans les prochaines planches, et deuxièmement la gratuité, grande absente de ce dossier. Vous l'avez démontré, le transport collectif est utile à la collectivité et pour pouvoir le rendre attractif à tous les citoyens, les retraités, les plus jeunes, les moins jeunes, les salariés, la gratuité fait partie de l'attractivité.

Certaines villes ont fait ce pari, Châteauroux a été une des premières villes en 2001, l'année dernière Niort fut une des plus grandes villes de France à faire le pari de la gratuité, dernièrement Dunkerque vient de détrôner Niort sur ce projet. Aujourd'hui même la ville de Paris se pose la question, et la question n'est pas le coût, mais souvent le surcoût de fréquentation qui pourrait arriver sur les réseaux de transports collectifs.

Nous pensons qu'à l'état de projet cette question pourrait être étudiée plus largement. Une nouvelle billetterie a été choisie dernièrement, peut-être qu'il aurait été intéressant d'étudier la gratuité à l'échelle de la ville et pourquoi pas à l'échelle du Nord Cotentin.

Benoît ARRIVÉ : Je voudrais vous rappeler que sur le fond, la gratuité existe déjà sur Cherbourg-en-Cotentin. A peu près 20 % des voyages annuels sont gratuits puisque nous avons veillé, à l'époque de la Communauté Urbaine, à avoir une offre tarifaire extrêmement adaptée. Je vous rappelle que la première décision que j'avais prise en tant que Président de la Communauté Urbaine était de diminuer l'offre tarifaire en direction du jeune public, aujourd'hui les jeunes voyagent pour une douzaine d'euros par mois. Je voulais aussi rappeler, à l'ensemble des élus, que pour les plus modestes d'entre nous le bus est déjà gratuit, 20 % des voyages sont déjà gratuits, donc nous apportons déjà une réponse.

Arnaud CATHERINE : Le pôle de santé n'était pas sur le diaporama mais il est bien sur le tracé.

Quand on parle de gratuité il faut avoir l'honnêteté intellectuelle d'expliquer comment on finance. Le coût du service public de notre réseau de transport c'est 9 millions d'euros chaque année. Quand on veut lancer des investissements conséquents, comme le projet de BNG, il y a nécessité de se préparer, cela ne veut pas dire qu'il faut exclure la gratuité, mais sachez quand même qu'il y a 2 millions d'euros de recettes annuelles sur le réseau de transport, c'est important, sur un mandat c'est se priver de 12 millions d'euros de recettes, ce n'est pas neutre. Vous avez évoqué un certain nombre de villes qui se sont lancées dans l'aventure de la gratuité, nous verrons les retours. Ce que je sais c'est qu'à Dunkerque ils s'y sont préparés depuis de nombreuses années, ils sont dans un environnement économique qui le permet, avec des recettes très importantes dues au versement transport. Aujourd'hui le transport est financé grâce à 2 canaux principaux : les recettes commerciales et les recettes du versement transport pour tous les employeurs de plus de 11 salariés sur le périmètre de Cherbourg-en-Cotentin. Le versement transport est de 1,1 % (à certains endroits il est de 2 %, ce qui est le plafond) et donc la ville de Dunkerque s'est préparée à cette gratuité pendant plusieurs années, en faisant des réserves, elle a investi 65 millions d'euros dans le réseau avant de se lancer dans la gratuité et elle a constitué des réserves pour continuer d'investir pendant les 5 à 10 prochaines années.

La gratuité c'est possible, mais cela se prépare. Vous comprendrez bien que la jeune agglomération du Cotentin n'a pas encore pu se préparer à cette gratuité. Cela ne veut pas dire qu'il faut l'exclure.

Valérie VARENNE : Nous sommes au début d'un nouveau projet, donc il faut peut-être intégrer et réfléchir cette gratuité. On voit dans les plannings que ce bus sera opérationnel à l'horizon 2022, il faut intégrer dès à présent la réflexion sur la gratuité, on sait que c'est d'une grande attraction et ce serait une grande chance pour l'écologie.

On a vu sur les parcours que différentes entreprises peuvent être desservies, cela peut rendre attractif auprès des salariés et favoriser le transport en commun plutôt que la voiture particulière. Je pense qu'il y a vraiment une réflexion à mener et il faut la mener dès le départ du projet.

Pierre BIHET : *Je voudrais d'abord souligner la qualité de la présentation que nous a fait Arnaud Catherine, je la découvre ce soir, elle est précise, elle est claire, cela permet une bonne compréhension de ce projet important pour Cherbourg-en-Cotentin et au-delà pour le Cotentin.*

Je voudrais évoquer un problème, concernant le pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare. Comment comptez-vous concilier ce pôle avec un flux de 40 à 50 milles véhicules par jour ? Là où je veux en venir c'est que ce PEM ne sera efficient qu'à partir du moment où on aura réussi une diminution forte du trafic sur le nœud de la gare.

Benoît ARRIVÉ : *Effectivement, on voit bien où vous voulez en venir, mais rassurez-vous, nous avons aussi intégré dans notre réflexion l'intérêt de travailler conjointement sur les deux dossiers, y compris ce fameux contournement tant attendu et tant espéré depuis des années. Sur le contournement, nous avons collectivement (avec votre association, la Région, le Département, l'agglomération) travaillé sur un financement, ce qui a permis au Département de le remettre sur le haut de la pile et d'annoncer l'achat, assez rapidement, des 1^{ers} terrains. On peut se réjouir de la décision du Département, puisqu'il a obtenu une garantie des collectivités concernées de travailler au financement de ce contournement.*

Là où je vous rejoins, c'est que sur le PEM nous avons plusieurs objectifs, d'abord amener la cohérence sur l'hyper centre-ville, on est d'accord pour dire que l'on a une gare qui ne correspond pas à ce que Cherbourg-en-Cotentin mérite et que ce qui se passe aujourd'hui autour du nœud de la gare n'est pas à la hauteur de notre ville. Ce qui se passe aujourd'hui est d'ailleurs un frein en termes d'image et d'attractivité de la ville. On a des remarques de celles et ceux qui viennent sur la ville et qui arrivent pour la première fois en train. L'intérêt du dossier PEM est de reconfigurer le secteur en y permettant une multitude d'usages alors qu'aujourd'hui 95 % des espaces sont dédiés à la voiture et qu'il nous faut apaiser tout cela et permettre à la fois aux bus, aux piétons, aux voitures et aux vélos de trouver leur place. Dans le cadre des projets sur le PEM est également prévue une maison du vélo, cela correspond à la demande d'un certain nombre d'usagers de pouvoir laisser son vélo pour prendre le train.

Vous avez complètement raison, ce projet doit se faire de manière concomitante avec le fameux contournement.

Jean-Michel MAGHE : *Je ne reviendrai pas sur l'utilité de la voie de contournement ouest pour laquelle vous connaissez tous mon attachement. Quant à la qualité du projet je n'en doute pas, au contraire, je le soutiens, il faut vraiment développer le bus, la zone de la gare, mais je dirai quelques mots par rapport à la convention.*

Dans la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération Le Cotentin prend une grosse responsabilité dans le projet et l'anime. La commune de Cherbourg-en-Cotentin dispose de moyens d'intervention, soit dans le contrôle du déroulement de l'opération, soit dans le contrôle de l'organisation du projet et au final dans la réception des installations. Je voudrais dire quelques mots sur la gouvernance, compte tenu du fait que c'est quasiment autant, voire plus, un aménagement urbain qu'un aménagement de transport, que les communes déléguées vont être concernées, notamment par les parkings relais et par l'organisation des lignes, moi je souhaite qu'il y ait une partie prenante des communes déléguées et leur implication dans le déroulement du projet. On parle de co-construction, cela doit aller jusqu'aux élus des communes déléguées.

Benoît ARRIVÉ : *Je pense que cela fera partie de la réflexion.*

Nicolas VIVIER : *Un mot sur la gratuité, c'est un débat auquel je m'étais intéressé. Il faut faire attention aux reports modaux, ce qui nous intéresse tous c'est l'augmentation de la part d'utilisation des transports en commun mais surtout plus globalement celle des transports doux. Dans les études que j'ai pu regarder sur les cas de mise en place de la gratuité, les reports importants se font plutôt de l'utilisation du vélo où des modes piétons vers les transports en commun et ce n'est pas spécialement ce que l'on cherche. Si jamais on devait être amenés à étudier cette question c'est un point qu'il faut avoir à l'esprit.*

Arnaud CATHERINE : *S'agissant de la gratuité, c'est un élément que l'on va mettre à la réflexion, on n'exclut rien, on est dans la co-construction. C'est un élément de réflexion comme d'autres, ce qui ne signifie pas que cela va aboutir sur une gratuité totale ou rapide.*

Pour aller plus loin, lorsque l'on engage la gratuité il faut contraindre l'usage de la voiture, sinon ça n'a aucun intérêt, investir beaucoup dans un réseau, le rendre gratuit, ce sont des pertes sèches si cela n'aboutit pas sur la quasi impossibilité de prendre la voiture. Cela n'est pas sans conséquences, notamment au vu des 40.000 véhicules/jours qui passent actuellement au niveau de la gare, ce sont des éléments que l'on doit mettre en réflexion et cela va nécessiter un peu de temps.

Sur le PEM, j'ajoute que ce projet, porté par la Région et la SNCF, coûte aux alentours de 6 millions d'euros, qui viennent s'ajouter au budget du BNG. Pour la voie de contournement, c'est aussi une « brique » du plan de déplacement du Cotentin.

Ralph LEJAMTEL : *Personnellement je n'ai pas été convaincu par la réponse par rapport aux communes déléguées, même si vous portez la voix de Cherbourg-en-Cotentin, je pense que la co-construction doit s'élargir aux communes déléguées.*

Sur la gratuité, ce n'est pas seulement une gratuité curative où pour faire preuve de charité, c'est une gratuité d'émancipation. Si on veut être dans un cadre de décarbonation, de débureaucratiation, si on veut changer le modèle de production, le modèle de mobilité, il faut une égalité des citoyens par rapport à un certain nombre de services. Cette gratuité se situe à ce niveau-là. Il y a un débat sur le revenu universel d'existence et il y a un débat sur la gratuité. La gratuité coûte moins cher que le revenu universel d'existence, c'est une étude faite en Grande Bretagne. Je pense que, de la même manière qu'en 2014 il y a eu beaucoup de débats sur la santé, la gratuité sera un élément structurant des débats des élections municipales de 2020. Pas seulement la gratuité sur le BNG, mais pour tout un tas de services et c'est un débat car on cherche à changer de modes de production. Il faut changer de société par rapport aux enjeux climatiques qui sont devant nous et ne prenons pas la gratuité seulement sous l'angle d'une gratuité curative mais plus globalement.

Je rejoins ce que dit Monsieur Catherine, certes la gratuité à un coût, mais par contre le fait de dégager le transport du prix c'est une vraie révolution pour les usagers. Mais le coût doit donner lieu à un débat très précis afin de savoir comment financer cette gratuité.

Benoît ARRIVÉ : *Juste un élément de réponse, je ne sais pas si la gratuité fera l'objet de débats lors des élections municipales, puisque la question est aujourd'hui posée à la structure organisatrice des transports, et cette question se pose à l'ensemble du Cotentin. Je ne vais pas reprendre vos expressions mais la gratuité doit être financée. Si l'on prend le système actuel à Cherbourg-en-Cotentin : 9 millions de dépenses par an, 7 millions pour la collectivité, 2 millions de recettes. Si demain on passait à la gratuité il faut expliquer comment on finance. Il n'y a que deux options possibles, soit l'augmentation du versement transport, soit la fiscalité/ménage, c'est-à-dire la fiscalité individuelle qui vient prendre en charge un service que l'on espère très utilisé. Dans les études et dans l'analyse, pour avoir la maîtrise complète et une approche globale, y compris sur le plan intellectuel, il faudra que l'on explique comment on finance cette gratuité. Jean-Louis Valentin a répondu lors du dernier conseil d'agglomération, aujourd'hui seule Cherbourg-en-Cotentin et les entreprises de Cherbourg-en-Cotentin sont soumises au versement transport et dans le cadre des projets de la jeune agglomération, y compris des projets nouveaux qu'il faudra financer, si l'on étend les lignes urbaines de Cherbourg-en-Cotentin aux villes qui nous touchent, puisque c'est rendu possible dans le cadre de l'agglomération, il faudra bien financer, cela passe par une augmentation du versement transport et une création du versement transport à l'échelle de tout le Cotentin. C'est une question essentielle, est-ce que l'agglomération souhaitera étendre où pas le versement transport à tout son territoire ?*

Je crois que c'est l'ensemble de ces points qu'il faudra mettre dans une discussion globale qui ne peut-être qu'une discussion à l'échelle de l'agglomération.

Le conseil municipal adopte.

20h06 Votants : **138**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

34 – BIBLIOTHÈQUE JACQUES PRÉVERT – DONATIONS – AUTORISATION

Rapporteur : Catherine GENTILE

Monsieur et Madame Cardet souhaitent faire don de plusieurs ouvrages concernant Cherbourg, ses environs et plus généralement la Normandie, dont certains portent marque de dédicace.

Monsieur Droguet informe également de son intention de faire don à la bibliothèque municipale de ses archives (manuscrits et documents personnels) mais aussi de sa correspondance avec de nombreux contemporains.

Le conseil municipal est invité à remercier les généreux donateurs et prendre acte de ces donations.

Le conseil municipal adopte.

20h09 Votants : **138**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

35 – CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL – DÉCLASSEMENT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE – DONATION

Rapporteur : Catherine GENTILE

Le conservatoire possède 5 pianos qui ne sont plus utilisés car trop vétustes. Il est proposé de faire don à Monsieur Mamane, facteur de pianos, de deux de ces instruments sachant qu'il prend l'enlèvement à sa charge. Pour les 3 autres, il est proposé d'en faire don à la première personne intéressée. Le bénéficiaire prenant le transport à sa charge.

Le conseil municipal est invité à déclasser du domaine public ces cinq pianos devenus vétustes, faire don d'un piano ¼ queue Pleyel et d'un piano droit Pleyel à Monsieur Mamane et autoriser le don des trois autres pianos aux intéressés potentiels.

Le conseil municipal adopte.

20h11 Votants : **138**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

36 – MUSÉE DE LA LIBÉRATION – CONVENTION DE DÉPÔT D'UNE PIÈCE D'ARTILLERIE AU MUSÉE DE QUINÉVILLE – AUTORISATION

Rapporteur : Catherine GENTILE

Le Word War II Museum de Quinéville a sollicité auprès du musée de la Libération le dépôt d'un canon allemand de casemate de 5 cm appartenant à ses collections. Ce canon serait placé dans le blockhaus du musée, retrouvant ainsi son contexte d'origine.

Le conseil municipal est invité à approuver le principe de ce prêt sur 5 ans avec possibilité de reconduction tacite et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt.

Le conseil municipal adopte.

20h13 Votants : **137**

Pour : **131** Contre : **1** Abstentions : **5** NPPV : **0**

37 – EXPOSITION GUSTAVE BAZIRE – CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION 3ANGLES – SUBVENTION

Rapporteur : Catherine GENTILE

L'association 3Angles propose la mise en place d'un projet culturel et touristique à l'échelle du Cotentin autour du photographe Gustave Bazire. Le fonds photographique de Gustave Bazire représente un ensemble de plaques de verre et de clichés de 1.240 pièces dont au moins 300 vues de Cherbourg-en-Cotentin.

L'association souhaite présenter simultanément plusieurs expositions réparties sur le territoire du grand Cotentin dans des lieux adaptés en intérieur et en extérieur. La commune de Cherbourg-en-Cotentin s'associe à ce projet en présentant un des volets principaux de l'exposition dans le château et le parc des Ravalet, durant l'été 2019.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à attribuer et verser à l'association 3Angles une subvention de 6.000 €.

Le conseil municipal adopte.

20h17 Votants : **136**

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **0**

38 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2017/2018

Rapporteur : Hervé BURNOUF

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel 2017/2018 rendu par la société Assistance Dépannage Cherbourg (ADC) qui lui est présenté, étant précisé que ce rapport a été présenté à la CCSPL du 1^{er} octobre 2018.

Le conseil municipal prend acte.

39 – CRÉATION D'UN GIRATOIRE BOULEVARD DE L'EST / RUE DU GRAND PRÉ SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Rapporteur : Hervé BURNOUF

Un giratoire provisoire a été réalisé à l'intersection du boulevard de l'Est et de la rue du Grand Pré à Tourlaville en juin 2015, préalablement aux travaux de la rue Médéric, pour permettre d'assurer la déviation des bus de ville dans de bonnes conditions et notamment sécuriser le tourne à gauche de la rue du Grand Pré vers l'est de Tourlaville. Ce giratoire devait être provisoire mais les élus et les commerçants de la rue du Grand Pré ont souhaité le conserver et envisager sa mise au gabarit correspondant aux caractéristiques du boulevard de l'est (2x2 voies).

Le projet de giratoire nécessite une emprise foncière d'environ 800 m² sur les terrains du groupement Les Mousquetaires. Le coût des travaux est estimé à 700 K€ HT.

La convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) a pour objet la prise en charge financière d'une partie des travaux de création d'un carrefour giratoire (équipement public) dont la réalisation par la commune de Cherbourg-en-Cotentin est rendue nécessaire par l'opération de transfert de l'Intermarché dans les locaux de l'ex-Bricomarché. Le PUP portera sur les parcelles appartenant à la société CARDINAL PARTICIPATIONS et sur les parcelles appartenant à la société L'IMMOBILIÈRE EUROPÉENNE DES MOUSQUETAIRES. Ces terrains seront exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement pour une durée de 5 ans.

Les collectivités ont ainsi convenu d'une convention PUP quintipartite entre la communauté d'agglomération (compétente en matière de PLU), la commune (compétente en matière de voirie et de perception des taxes d'urbanisme), le Département (gestionnaire de son domaine –boulevard de l'Est RD 901) et les deux partenaires privés.

Le conseil municipal est invité à approuver le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour la création du giratoire, autoriser Monsieur le Maire à signer le PUP et les documents qui s'y rapportent ainsi que les conventions subséquentes avec les collectivités co-contractantes.

Le conseil municipal adopte.

20h22 Votants : **136**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

40 – STATIONNEMENT – PARKING GAMBETTA-FONTAINE – GRATUITÉ LE SAMEDI ET LE DIMANCHE POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Rapporteur : Hervé BURNOUF

***Benoît ARRIVÉ** : Cette délibération s'inscrit dans les moyens mis en œuvre pour les fêtes de fin d'année à Cherbourg-en-Cotentin. Le programme est extrêmement vaste et riche sur l'ensemble du territoire, sur toutes les communes déléguées et il vise à attirer un maximum de visiteurs, venus de toute la Normandie. C'est aussi beaucoup d'argent public mis sur la table à l'occasion de ces fêtes, en partenariat avec tous nos commerçants, y compris les grandes surfaces. L'autre intérêt est de faire parler du parking Gambetta/Fontaine et de le faire connaître, car c'est un très beau parking en cœur de ville, mais encore sous utilisé et pas assez connu. On espère que cette opération lui permettra de trouver de nouveaux utilisateurs.*

Afin de favoriser l'accès aux commerces pour la période des fêtes de fin d'année, le conseil municipal est invité à accorder la gratuité du stationnement sur le parking Gambetta-Fontaine les samedis et dimanches toute la journée, du 1^{er} au 30 décembre 2018.

Le conseil municipal adopte.

20h23 Votants : **136**

Pour : **131** Contre : **2** Abstentions : **3** NPPV : **0**

41 – PORT DE PLAISANCE – CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS POUR L'ANNÉE 2019

Rapporteur : Michel LOUISET

Neuf vélos à hydrogène sont mis à disposition des touristes depuis le 31 juillet, par le biais du bureau du port Chantereyne qui en assure la location. Au-delà de l'expérimentation relative à l'usage de vélos à hydrogène, cette initiative permet d'apporter un service supplémentaire aux plaisanciers en escale, ainsi qu'aux touristes, pour visiter la ville et le Cotentin. Des habitants ont également profité de ce nouveau service.

Pour l'année 2019, le port de plaisance souhaite maintenir les tarifs existants et proposer les vélos à la location pour des durées plus longues, aussi le conseil municipal est invité à fixer les tarifs de location suivants :

- ½ journée 20 €
- 1 journée 29 €
- 3 jours 79 €
- 5 jours 115 €
- 1 semaine 140 €
- 2 semaines 210 €
- 1 mois 300 €

Le conseil municipal adopte.

20h29 Votants : **133**

Pour : **124** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

***Benoît ARRIVÉ** : Quelques mots au sujet des vélos à hydrogène. Ce projet place Cherbourg-en-Cotentin au rang des villes innovantes, nous avons travaillé ce dossier avec la ville de Saint-Lô, un dossier dans lequel s'était inscrit le conseil Départemental. Je voudrais vous dire que l'intérêt de ce type de test sur une ville c'est aussi de faire des retours au fabricant, à l'industriel. Les utilisateurs nous font un certain nombre de retours, sur les avantages, les inconvénients, la rapidité de recharge, le poids du vélo.... Ces éléments sont remontés au fabricant, Saint Lô fait de même, l'objectif est de développer une filière française du vélo à hydrogène. Je suis très fier que Cherbourg-en-Cotentin ait pu s'inscrire dans cette démarche-là. Pour celles et ceux d'entre vous qui n'ont pas encore essayé, vous verrez vous atteignez rapidement la vitesse de 20 km/heure, voire 25, cela fonctionne plutôt bien. Je vous rappelle que nous souhaitons devenir le démonstrateur du mix énergétique français, du nucléaire jusqu'aux énergies marines renouvelables, en passant par le développement de l'hydrogène.*

Sur l'hydrogène nous avons commencé par les vélos, nous allons continuer sur la flotte de véhicules. Nous allons acheter 5 véhicules à hydrogène à Cherbourg-en-Cotentin et 5 véhicules à hydrogène à l'agglomération. Nous travaillons actuellement sur la construction de la station-service de recharge pour les véhicules automobiles, nous avons de la visibilité à gagner, cela vient s'intégrer dans un plan plus vaste.

C'est aussi pour cela que nous essayons d'avoir le prototype de l'Haliade X. Je vous rappelle que c'est dans notre usine que seront faites les pales de cette plus grande éolienne du monde. L'usine est en cours d'agrandissement de plus de 4.000 m² par rapport à ce qui était prévu, elle sera probablement inaugurée en début d'année. Les 100 premiers recrutements sont faits, sur les 550 à terme, beaucoup de travailleurs locaux et une trentaine de salariés qui viennent d'ailleurs, y compris de l'étranger et qui s'installent à Cherbourg-en-Cotentin.

42 – RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA FRATERNITÉ 2018 – AUTORISATION D'ATTRIBUTION DE LOTS DANS LE CADRE DU CONCOURS DE PLAIDOYERS ET DE DESSINS POUR LA PAIX

Rapporteur : Anna PIC

Au mois de novembre, la commune et les acteurs locaux intervenant à l'international, mettent en œuvre les rencontres internationales de la fraternité. Dans ce cadre, deux concours sont proposés aux établissements scolaires de l'Éducation Nationale.

Un concours de plaidoyers pour la paix pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} des collèges et les élèves des lycées ainsi qu'un concours de dessins pour la paix pour les primaires.

Pour récompenser les élèves distingués dans le cadre de ces concours, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à attribuer des lots d'une valeur totale de 526,30 €.

Le conseil municipal adopte.

20h30 Votants : **133**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

43 – PARTENARIAT AVEC LES FRANCAS DE LA MANCHE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE MISSION DE SERVICES CIVIQUES DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC COUBALAN (SÉNÉGAL)

Rapporteur : Anna PIC

Dans le cadre de la coopération décentralisée entre Cherbourg-en-Cotentin et Coubalan, plusieurs projets ont été mis en œuvre dans les domaines de l'eau et de l'agriculture familiale. Pour développer ces projets en impliquant les populations et les acteurs locaux, il est envisagé de recourir à un binôme de services civiques. Leur mission consistera à animer des actions de sensibilisation sur l'eau et l'agriculture familiale auprès des populations, des conseils municipaux, des écoles... des acteurs relais sur le terrain, à la fois en France et au Sénégal.

Ce binôme sera positionné à la fois à Cherbourg-en-Cotentin et à Coubalan, avec une mission de quatre mois prévue à Coubalan. L'engagement des services civiques pour cette mission à l'international sera porté par les Francas de la Manche.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les Francas de la Manche et à leur verser une subvention de 9.168 €.

Le conseil municipal adopte.

20h33 Votants : **133**

Pour : **106** Contre : **0** Abstentions : **26** NPPV : **1** (Bertrand LEFRANC)

44 – APPEL À PROJETS INTERNATIONAUX 2018 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Anna PIC

Le deuxième appel à projets internationaux associatifs 2018 a été clôturé le 14 septembre. Il a pour objectif de soutenir les associations menant des actions de sensibilisation, de solidarité ou d'échanges à l'international. Six demandes ont été retenues pour bénéficier d'une subvention municipale : trois actions de sensibilisation à l'international et trois projets d'échanges européens.

Le conseil municipal est invité à autoriser le versement de 1.650 € à l'association France Palestine Solidarité Nord Cotentin, 1.000 € à l'association Actions Avenir Sauxmarais, 1.150 € à l'association Les Amis du Maroc, 3.000 € au Club Gymnique Cherbourgeois, 3.100 € à Chœur la Cotontaine et 1.500 € à Ars Nova Consort.

Le conseil municipal adopte.

20h35 Votants : **133**

Pour : **105** Contre : **0** Abstentions : **28** NPPV : **0**

Secrétaire de séance : Madame Yveline EUDET

Séance levée à 20 h 36

Le Maire,



Benoit ARRIVE